« Nous sommes là pour vous aider ! »

NOTICE EXPLICATIVE

DU FORMULAIRE DE DEMANDE(S)
Auprès de
LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Présentation du formulaire de demande(s)

Ce document, utilisable pour exprimer plusieurs demandes précises, et vos besoins en lien avec votre situation de handicap ou celle de votre enfant :

Pour une première demande
Pour un réexamen si la situation a évolué
Pour un renouvellement, de préférence 6 mois avant la date d'échéance afin d'éviter une rupture de droit

Les sigles utilisés dans ce formulaire sont développés dans le glossaire figurant au dos de cette notice. Par ailleurs. n'hésitez pas, pour compléter ce formulaire, à faire appel aux services de votre MDPH qui seront en mesure de vous informer sur les différentes prestations.

Pour remplir ce formulaire, merci d'écrire en LETTRES MAJUSCULES et de cocher les cases nécessaires. Veillez à bien indiquer en haut de chaque page les nom et prénom de la personne concernée.

Un dossier bien rempli et complet facilitera le traitement de votre demande

Ce formulaire, accompagné des pièces justificatives, est à retourner rempli à l'adresse suivante :

MDPH 13
4, Quai d'Arenc
CS 80096
13304 MARSEILLE CEDEX 02
Courriel : accueil.information.mdph@mdph13.fr
Numéro vert 0 800 814 844 (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Horaires d'ouverture de la MDPH : Accueil du public au RDC
du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 sans rendez-vous
(sauf les 1er et 3ème vendredis de chaque mois où l'accueil ferme à 12h30)

Plan d'accès :

Pour venir à la MDPH 13

En METRO :
- Ligne 2 : arrêt LA JOLIETTE

En TRAMWAY
- Ligne T2 : arrêt ARENC / LE SILO (terminus de la ligne)

En BUS
- Ligne 35 : arrêt MIRABEAU / LITTORAL (Hangar J1)
- Ligne 82 : arrêt MIRABEAU / LITTORAL

CARTREIZE
- Arrêt ARENC / LE SILO

EN TRAIN
- Gare d'ARENC - EUROMEDITERRANEE

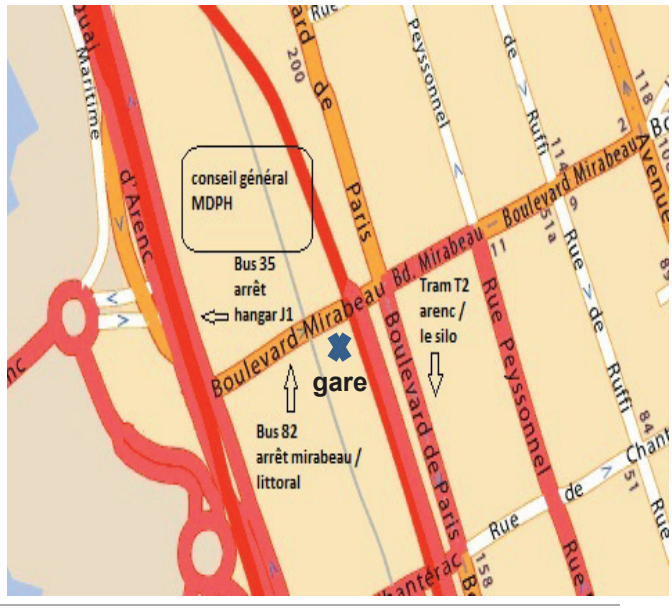

Explications utiles pour remplir les rubriques A à A9

Les rubriques A à A4 sont obligatoires.

Si vous faites uniquement une demande de cartes, vous n'avez pas besoin de remplir les rubriques de A5 à A9.

Rubrique A2 :« Domicile actuel de l'adulte ou de l'enfant concerné par la demande»

Correspond au lieu de vie habituel de la personne (domicile ou établissement).

Rubrique A3 : adresse de l'établissement où est hébergé en internat l'adulte ou l'enfant

Rubrique A5 : «Représentant légal (pour les adultes - le cas échéant)»

Le représentant légal (tuteur et curateur) pour les adultes sous protection juridique est désigné par le juge des tutelles.

Rubrique A6 : « Identification de l'organisme payeur de prestations familiales »

Cette information permet d'identifier l'organisme qui versera l'AAH ou l'AEEH.

Rubrique A8 :« Situation familiale de l'adulte concerné ou ayant la charge de l'enfant»

« Conjoint » dans la formule « Si vous êtes en couple, précisez l'identité du conjoint», désigne la personne avec qui vous êtes marié ou non marié (pacs, concubinage, vie maritale).

Rubrique A9 : « Situation professionnelle de l'adulte concerné ou parent ayant la charge de l'enfant» Si vous êtes salarié (y compris en apprentissage) ou stagiaire, n'oubliez pas d'indiquer le nom et adresse de l'employeur ou de l'organisme de formation.

Rubrique B : « Expression des attentes et besoins de la personne concernée – (projet de vie) »

Rubrique C : « Demande d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé et son complément

L'AEEH et le cas échéant son complément peuvent être versés au parent ou à la personne qui s'occupe d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap .

L'allocation de base peut être augmentée d'un complément en fonction des besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

À noter : Vous pouvez également demander pour votre enfant la PCH (rubrique F). Après évaluation de la situation et des besoins de votre enfant, la MDPH vous communiquera un plan personnalisé de compensation qui précisera, si vous avez demandé la PCH et que vous y avez droit, les montants respectifs de chacune des deux prestations. Vous pourrez alors choisir sur cette base, celle qui vous convient le mieux

Rubrique D : « Demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social »

Le parcours de scolarisation et/ou de formation de l'enfant ou du jeune adulte en situation de handicap peut être mis en œuvre dans un établissement scolaire, dans un établissement ou service médico-social, dans un établissement sanitaire (cf. liste en page 4) en fonction des besoins de l'enfant

Le parcours s'organise alors totalement, partiellement ou en alternance sur ces types d'établissements.

Dans le cadre d'une orientation en établissement scolaire et selon les besoins de l'enfant, des aides peuvent être accordées (matériel pédagogique, aide humaine scolaire…)

Rubrique E : « Demande de cartes »

La mention « besoin d'accompagnement » peut être portée sur la carte d'invalidité pour :

- un enfant ayant droit au complément d'AEEH
- un adulte bénéficiaire d'une PCH « Aide Humaine » ou d'une ACTP ou d'une MTP ou d'une APA
- si vous êtes bénéficiaire de l'APA , Gi 1 et 2, vous bénéficiez de fait de la carte d'invalidité et de la carte de stationnement

Rubrique F : « Demande de prestation de compensation (Enfants et Adultes) »

Cette demande permet l'examen des besoins de compensation des conséquences du handicap :

- Aides humaines - exemples : prise des repas, aide à la toilette …(attention ce n'est pas une aide-ménagère)
- Aides techniques - exemples : fauteuil roulant, télé agrandisseur, prothèses auditives…
- Aménagement du logement - exemples : transformation baignoire en douche, plate-forme élévatrice, Pour le déménagement - exemple : participation aux frais de déménagement pour un logement mieux adapté si les travaux dans le logement actuel sont trop coûteux ou impossibles…
- Aménagement du véhicule - exemple : adaptation du poste de conduite
- Surcoûts liés aux transports
- Charges spécifiques ou exceptionnelles - exemples : protections pour incontinence, réparation matériel…
- Aide animalière - exemple : frais d'entretien pour un chien d'assistance éduqué…

Droit d'option

Si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Compensatrice (ACTP ou ACFP) vous pouvez demander la PCH.Un comparatif de vos droits sera établie par la MDPH et vous pourrez choisir sur cette base :

- soit de conserver votre allocation compensatrice
- soit d'opter pour la PCH, si votre situation vous permet d'en bénéficier

Si vous n'exprimez aucun choix, vous serez présumé vouloir bénéficier de la PCH.
Attention : le choix pour la PCH est définitif.
Si vous percevez l'AEEH et un complément, le droit d'option entre le PCH et le complément vous sera proposé.
Si vous n'exprimez aucun choix , le complément sera attribué

Rubrique G : »Affiliation gratuite d'un aidant familial à l'assurance vieillesse »

L'aidant familial qui peut être affilié est une personne qui s'occupe de façon permanente de la personne adulte handicapée vivant à domicile. Il doit avoir un lien de parenté avec la personne handicapée ou avec le conjoint de celle-ci (qu'ils soient mariés ou non).

Rubrique H : « Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés et son complément de ressources »

Vous pouvez demander à la fois l'AAH et le complément de ressources.
Les indications concernant les revenus permettent à l'organisme de prestations familiales d'étudier vos droits.

Explications utiles pour remplir les rubriques de I 1 à I 4

Rubrique I 1 : « Demande relative au travail, à l'emploi et à l'orientation professionnelle »

Cette rubrique permet la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et l'orientation professionnelle vers :

- le marché du travail (accompagnement par le Service Public de l'Emploi et Cap Emploi)
- le milieu protégé – ESAT avec ou sans hébergement
- une formation en CRP qui peut, éventuellement, ouvrir droit à une prime de reclassement

Rubrique I 2 : « Bilan de scolarisation et / ou de formation initiale »

La dernière scolarité, et ou formation, suivie comporte plusieurs réponses possibles, dans la mesure où la dernière scolarité suivie a pu être une combinaison de scolarité en milieu ordinaire et en milieu spécialisé.
Il s'agit de donner un repère sur le plus haut niveau de fréquentation scolaire, et ou formation, atteint par la personne.

Rubrique I 3 : « Parcours professionnel »

Cette rubrique permet de renseigner sur la situation par rapport au travail avec ou sans activité professionnel. .
Elle permet de décrire un éventuel parcours de formation et donc autant que possible l'objet de commentaires en Clair .

Rubrique I 4 - « Projet professionnel, motivations »

Dans cette rubrique, on se réfèrera à l'existence ou non d'un projet professionnel exprimé par la personne elle-même.

Rubrique K : « Procédure simplifiée »

Si vous souhaitez être reçu par la CDAPH, cochez « NON » à la rubrique « souhaitez-vous bénéficier d'une procédure simplifiée ».

Rubrique L : « Pièces à joindre à votre demande »

Joignez à ce formulaire l'ensemble des pièces demandées pour faciliter le traitement de votre dossier, notamment le certificat médical sous pli cacheté.

Merci de dater et signer votre demande en page 10 du formulaire

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES DANS LE FORMULAIRE

SIGLES	SIGNIFICATION
AAH	Allocation Adultes Handicapés
AC	Allocation Compensatrice
ACFP	Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
ACTP	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
AEEH	Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
CAF	Caisse d'Allocations Familiales.
CDA ou CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CRP	Centre de Reclassement Professionnel
EEE	Espace Économique Européen
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MTP	Majoration Tierce Personne
PACS	Pacte Civil de Solidarité
PC ou PCH	Prestation de Compensation du Handicap
RSA	Revenu de Solidarité Active
RQTH	Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé.

Établissements et Services médico-sociaux, Établissements sanitaires et Établissements scolaires

CAJ	Centre d'Accueil de Jour
CAMSP	Centre d'Action Médico-Social Précoce
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CLIS	CLasse d'Intégration Scolaire
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CPO	Centre de PréOrientation
CRP	Centre de Rééducation Professionnelle
EMP	Externat Médico-Pédagogique
ESAT	Établissements et Services d'Aide par le Travail
ESAT SA	Établissements et Services d'Aide par le Travail - Sections annexes
FAM	Foyer d'accueil médicalisé Foyer de vie Foyer occupationnel Foyer d'hébergement
GEM	Groupes d'Entraide Mutuelle Hôpital de jour
IEM	Institut d'Education Motrice
IES	Institut d'Education Sensorielle
IME	Institut Médico Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée Pouponnière spécialisée
SAAAIS	Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire
SAFEP	Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico- Social pour personnes Adultes Handicapées
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SSAD	Service de Soins et d'Aide à Domicile
SSEFIS	Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration